



Le syndicat des professionnels
de la finance et de l'audit

37^e assemblée générale annuelle

Renseignements aux électeurs



ACFO-ACAF

193 chemin Richmond
Ottawa (Ontario) K1Z 6W4

Tél: 613-728-0695 ou 1-877-728-0695

Téléc: 613-761-9568

Enjeux en milieu de travail, négociations et relations de travail

relationsdetravail@acfo-acaf.com

Informations sur l'adhésion et autres enquêtes

information@acfo-acaf.com

Chers membres de l'ACFO-ACAF,

Au cours de l'année passée, les fonctionnaires ont été confrontés à d'importants défis causés, entre autres, par le réaménagement des effectifs et l'obligation de retour au bureau quatre jours par semaine. Pendant ce temps, vous avez joué un rôle essentiel dans la prestation des services sur lesquels compte la population canadienne. La résilience et le professionnalisme dont vous avez fait preuve ne sont que quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis fier de faire partie de cette communauté.

L'ACFO-ACAF a plaidé auprès de l'employeur pour qu'il renonce à sa décision unilatérale imposant un retour au bureau quatre jours par semaine. Lors de nos réunions régulières avec les cadres supérieurs, et en collaboration avec les autres agents négociateurs, nous avons insisté pour que l'accent soit mis sur une présence utile au bureau plutôt que sur un nombre arbitraire de jours de présence au bureau. Le travail hybride permet aux employés d'atteindre un meilleur équilibre travail-vie privée, tout en permettant à l'employeur de réduire ses besoins en espaces de bureau, d'atténuer l'impact environnemental des déplacements et de faire bien plus encore. Soyez assurés que le travail hybride est un sujet pour lequel nous nous battons à la table de négociation, car nous savons à quel point il est important pour vous et vos proches.

Le réaménagement des effectifs a également été source d'un stress considérable pour les fonctionnaires cette année, mais grâce au rôle essentiel que jouent les membres de l'ACFO-ACAF dans l'ensemble de l'administration publique, l'impact sur notre communauté a été minime. L'ACFO-ACAF a fait pression auprès des élus et des ministères pour souligner la valeur du travail de nos membres et pour trouver la meilleure solution possible lorsque des postes étaient touchés. Je suis heureux d'annoncer qu'à ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun membre de l'ACFO-ACAF ayant quitté la fonction publique en raison de ce processus, sauf s'il s'agissait d'une décision prise par le membre.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons eu le privilège d'accueillir un nouveau groupe de membres de la Chambre des communes. En choisissant de faire partie de l'ACFO-ACAF, ce groupe se joint à une communauté de fonctionnaires bien établie et respectée, et sa décision témoigne de la réputation dont jouissent l'organisation et la communauté de l'ACFO-ACAF.

En jetant un coup d'œil vers l'avenir, nous pouvons dire que l'année s'annonce encore bien remplie pour l'ACFO-ACAF, car nous avons entamé les négociations collectives pour les membres du groupe CT et ceux de la Chambre des communes. Le contexte actuel de la fonction publique rendra cette ronde de négociations difficile, l'employeur cherchant à réduire ses coûts et à faire revenir les employés au bureau. Toutefois, soyez assurés que l'ACFO-ACAF fait tout ce qu'elle peut pour défendre vos intérêts et veiller à ce que votre voix soit entendue, tant dans votre milieu de travail qu'à la table de négociation.

Une autre question que nous essaierons d'aborder à la table est l'écart salarial des CT-IAU. Nous partageons votre frustration en ce qui concerne l'absence de progrès et nous sommes déterminés à nous battre pour la parité salariale entre les CT-IAU et les autres classifications de CT. Nous chercherons également à obtenir des améliorations pour les congés auxquels ont droit les CT-IAU et les CT-EAV dans le but d'aligner ces deux groupes sur les conditions dont bénéficient les membres CT-FIN.

Au nom de la population canadienne, merci de tout ce que vous avez fait et continuez à faire à titre de fonctionnaires. Je me réjouis de voir ce que nous accomplirons en 2027.



Rob Hawkins

Président et président du conseil d'administration



Grant Boland
Relations de travail



Joe Boughner
Perfectionnement
professionnel



Nicolas Brunette-D'Souza
Relations de travail



Scott Chamberlain
Relations de travail



Nélia da Silva
Perfectionnement
professionnel



Catherine Day
Administration



Mathieu Delorme
Relations de travail



Lauren Doty
Communications et
affaires publiques



Teddy El-Sayah
Relations de travail



Göksu Ezici Akyüz
Communications et
affaires publiques



Poppy Fitzgerald-Clark
Perfectionnement
professionnel



Shelina Jamal
Finance



Andrew Kelly
Communications et
affaires publiques



Danielle Lafleur
Relations de travail



Sophie Leidecker
Administration



Jacob MacDonald
Administration



Kevin Marchand
Relations de travail



Jessica Morin
Communications et
affaires publiques



Isabelle Morin
Administration



Meghan O'Halloran
Relations de travail



Mercedes Rivoire
Perfectionnement
professionnel



Victoria Robichaud
Administration



Stéphanie Rochon Perras
Relations de travail



Ben Streach
Relations de travail



Tiffany Ticky
Relations de travail



Rex Tshibanda
Communications et
affaires publiques



Megan Walter
Perfectionnement
professionnel



Rob Hawkins
Président et président du
conseil d'administration



Danielle Allaire
Administratrice



Nicole Bishop Tempke
Administratrice



Ian Boyle
Vice-président exécutif et
Administrateur



Julien Cadieux
Administrateur CT-FIN



Daniel Lachance
Administrateur



Catharine Lynch
Administratrice



Toma Radev
Administrateur CT-EAV



Kim Romain
Administratrice CT-IAU

Ordre du jour de l'AGA	2
Rapport annuel de 2026	3
Services aux membres	3
Engagement des membres	5
Perfectionnement professionnel	6
Conclusion	8
Renseignements aux électeurs	10
Règles relatives au vote	10
Résolutions	15
Procès-verbal de la 36 ^e assemblée générale annuelle	16
États financiers consolidés (2025)	18
Budget 2027	35
Candidat(e)s à l'élection	37
Administrateur général/administratrice CT-EAV	37
Administrateur général/administratrice CT-IAU	38
Administrateur général/administratrice CT-FIN	39



Ordre du jour de l'AGA

Le mercredi 7 octobre 2026
18 h 30 HE

Centre Rogers

Heure de cocktail et inscription	16 h 30
Mot d'ouverture	18 h 00
Service du souper commence	18 h 10
Mot du président et questions-réponses	18 h 30
Résultats du vote	19 h 45
Ajournement	20 h 00

Services aux membres

Que vous soyez aux prises avec un problème dans votre milieu de travail, que vous déposiez un grief, ou que vous ayez besoin d'aide pour interpréter votre convention collective, l'ACFO-ACAF est là pour vous aider.

Notre personnel expérimenté offre un soutien fiable et personnalisé en aidant les membres à s'y retrouver dans les situations complexes et à obtenir les meilleurs résultats possibles.

Ce que nous avons réalisé

- Nous avons commencé à négocier en vue d'une nouvelle convention collective des CT et d'une première convention collective pour les membres chargés des finances à la Chambre des communes.
- Nous avons organisé une séance d'information virtuelle pour tenir les membres au courant du réaménagement des effectifs (RE), du programme d'incitation à la retraite anticipée et du processus d'échange de postes.
- Nous avons publié les données ministérielles sur le RE pour que les membres soient informés des répercussions du RE sur la communauté.
- Nous avons réalisé de grands progrès en matière de renforcement de la protection des divulgateurs par notre représentation auprès du Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur la Protection des Fonctionnaires Divulgateurs d'Actes Répréhensibles.
- Nous avons continué à offrir gratuitement nos services d'accompagnement personnalisés, confidentiels et ciblés pour aider nos membres à aborder les conversations difficiles au travail.
- Nous avons renforcé notre expertise en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui permet à notre personnel de mieux représenter nos membres.
- Nous avons obtenu de nombreuses améliorations pour la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.



Ce que nous faisons actuellement

- L'équipe de négociation pour les membres du groupe CT et des services financiers de la Chambre des communes, composée de conseillers en relations de travail de l'ACFO-ACAF, de membres, d'administrateurs du conseil d'administration et de membres du personnel de soutien, continuera à défendre les intérêts des membres à la table de négociation.
- Nous organisons des webinaires et des ateliers pour permettre aux membres de mieux comprendre leurs droits en milieu de travail et leur fournir des outils pour faire face à la discrimination.
- Nous poursuivons notre plaidoyer pour le travail à distance en exhortant l'employeur à renoncer à l'obligation rétrograde et unilatérale de retour au bureau.
- Nous surveillons les modifications des lois et des politiques tout en menant des actions de défense des intérêts de nos membres en matière de retraites, de cotisations au Régime de pensions du Canada et d'autres avantages sociaux essentiels.



Engagement des membres

Le rôle de notre équipe de l'engagement des membres est de veiller à ce que, d'un océan à l'autre, les membres soient au courant de la vaste gamme de services offerts par l'ACFO-ACAF, sachent comment y accéder et soient satisfaits des services qu'ils reçoivent. Que ce soit par courriel, par téléphone ou en personne, notre équipe est à votre disposition pour vous aider lorsque vous en avez besoin.

Ce que nous avons réalisé

- Nous avons aidé les membres à réagir à d'importantes questions concernant le milieu de travail comme le réaménagement des effectifs, l'incitation à la retraite anticipée, la négociation collective, etc.
- Nous avons remis les Prix de la communauté de l'ACFO-ACAF pour honorer l'apport exceptionnel de membres à la profession et à l'ensemble de la collectivité.
- Nous avons organisé des rencontres sociales dans tout le pays, en créant ainsi des possibilités pour les membres de nouer des contacts avec leurs collègues et d'interagir avec les représentants de l'ACFO-ACAF.
- Nous avons facilité l'intégration des nouveaux membres provenant de la Chambre des communes.
- Nous avons maintenu le tirage au sort pour le Symposium des CT en donnant à dix membres des régions l'occasion d'y assister en personne à Ottawa.
- Nous avons effectué un sondage sur l'état de la communauté, qui a fourni de précieux renseignements sur les impressions des membres dans toute la fonction publique.

- Nous avons organisé un Gala des fêtes réunissant des membres de la RCN pour une célébration de fin d'année.



Ce que nous faisons actuellement

- Nous appuyons l'équipe des services aux membres tout au long du processus de négociation collective mené en vue de la signature de la convention collective des CT et de la première convention collective des membres chargés des finances à la Chambre des communes
- Nous élargissons les possibilités de réseautage et de dialogue pour les membres des régions et pour les membres peu actifs.
- Nous continuons à soutenir l'intégration des membres provenant de la Chambre des communes en veillant à ce qu'ils sachent comment accéder aux services offerts par l'ACFO-ACAF.

Perfectionnement professionnel

L'équipe de perfectionnement professionnel se consacre à aider les membres à atteindre leurs objectifs de carrière, qu'ils soient en début de carrière ou employés chevronnés de la fonction publique.

Les activités proposées en personne et en format hybride, les cours et les expériences d'apprentissage donnent aux membres des occasions d'acquérir de nouvelles compétences et de maîtriser celles qu'ils possèdent déjà.

Ce que nous avons réalisé

- Nous avons organisé, d'un océan à l'autre, des mises au point régionales en apportant des activités de formation aux membres qui travaillent en dehors de la région de la capitale nationale.
- Nous avons présenté aux membres des conférenciers éminents lors de notre activité phare, la Mise au point du printemps, et lors d'activités spéciales tenues en ligne dans le cadre de la Mise au point de l'hiver.
- Nous avons continué à fournir des formations personnalisées à des ministères et à des groupes, à des tarifs inférieurs à ceux du marché en élargissant ainsi l'accès à nos offres de perfectionnement professionnel.
- Nous avons proposé aux membres de la fonction publique des cours offerts dans le cadre du Programme mixte de perfectionnement professionnel (PMPP), au semestre du printemps et au semestre d'automne.
- Nous avons organisé avec succès un cours à Kingston, dans le cadre d'un projet pilote de formation en région visant à élargir la portée de la formation financée par la convention collective du groupe CT.
- Nous avons organisé plusieurs webinaires EDIAR qui donnent aux membres la possibilité d'explorer des sujets liés à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'antiracisme (EDIAR).



- Nous avons mis à l'essai une formation mise à jour de l'Académie des CT, à savoir la filière Analyste de données, en collaboration avec Data Action Labs, en utilisant un modèle de prestation qui nous permet d'atteindre plus de membres.
- Nous avons mis en place la vitrine de l'innovation des CT qui donne aux membres une tribune leur permettant de montrer aux participants présents en personne à la Mise au point du printemps comment ils utilisent la technologie pour rendre leur travail plus efficace ou performant.
- Nous avons créé une nouvelle formation de l'Académie des CT : la filière Conseiller, destinée aux membres occupant des postes de soutien aux clients, les phases pilotes étant prévues pour 2026 et 2027.

Ce que nous faisons actuellement

- Nous examinons de nouvelles façons d'élargir l'accès à la formation pour nos membres de NAV Canada et de la Chambre des communes.
- Nous allons lancer un nouveau cours portant sur les présentations destinées aux cadres supérieurs.
- Nous élargissons le programme de mentorat des CT, en offrant aux nouveaux membres la possibilité de s'entretenir avec un collègue ou un ancien membre de la communauté CT et d'apprendre auprès de cette personne.
- Nous continuons à offrir les programmes pilotes de l'Académie des CT, la filière Données et la filière Conseiller, dans le but de les intégrer de façon permanente au PMPP.

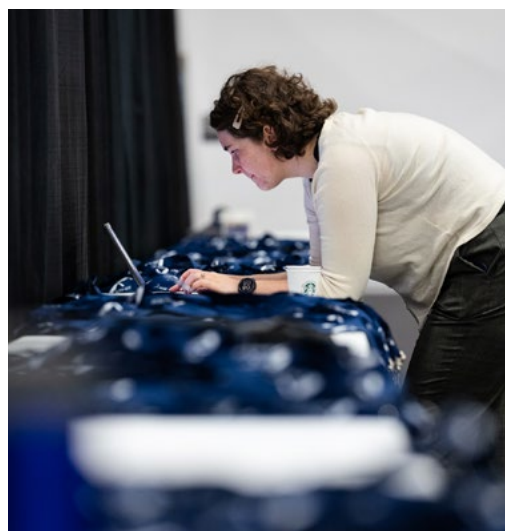


Conclusion

En dressant le bilan de 2026, l'ACFO-ACAF est fière de la manière dont nous avons aidé nos membres à traverser une année difficile. Nos membres ont fait preuve de résilience et de professionnalisme, continuant à fournir des services essentiels aux Canadiens malgré les difficultés rencontrées sur leur lieu de travail.

En 2027, l'ACFO-ACAF continuera de mettre en avant le rôle essentiel de nos membres tout en restant pleinement engagée dans le processus de négociation collective pour le groupe CT et les membres de la Chambre des communes. Nous comprenons votre importance au sein de la fonction publique et nous veillerons à ce que vos contributions soient reconnues et respectées, tant sur le lieu de travail qu'à la table des négociations.





1. Les présentes règles de vote sont établies conformément à l'alinéa 6.4.1 du Règlement n° 1 de l'ACFO-ACAF.
2. Le Conseil d'administration nomme un Comité des candidatures (ci-après appelé « le Comité ») composé d'un à cinq membres titulaires. Le Comité doit compter au moins trois membres lorsqu'une élection est organisée pour pourvoir un poste au Conseil d'administration.
3. Le Comité est responsable du processus de vote pour l'élection des administrateurs, ainsi que pour les résolutions et/ou les modifications sur lesquelles les membres sont tenus de voter à une assemblée générale annuelle (AGA) ou à une assemblée générale extraordinaire (AGE) (ci-après appelée « assemblée »).
4. Le Comité est nommé au moins 60 jours avant une AGA (Règlement n° 1, alinéa 9.13.1) et 21 jours avant une AGE (Règlement n° 1, alinéa 9.12.2).
5. Le président du Comité des candidatures (ci-après appelé « le président du Comité ») est un administrateur de l'ACFO-ACAF nommé par le Conseil d'administration.
6. Il incombe au président du Comité, ou à la personne qu'il désigne, de :
 - a. Veiller à fournir une affiche décrivant le rôle et les responsabilités d'un membre du Conseil, le temps à y consacrer et le nombre approximatif de réunions;
 - b. Veiller à ce que le vote se déroule dans des conditions de sécurité et de confidentialité;

- c. Veiller à ce que toutes les exigences du Règlement en matière d'avis soient respectées;
- d. Veiller à ce que des instructions de vote bilingues soient fournies aux membres, comprenant des détails sur la manière de voter et sur la manière d'obtenir de l'aide pour avoir une réponse à une question concernant le processus de vote;
- e. Veiller à ce qu'une procédure de candidature soit mise en place pour les candidats;
- f. Veiller à ce qu'un examen des dossiers de l'ACFO-ACAF et des réseaux sociaux accessibles au public soit effectué afin de vérifier l'éligibilité de chaque candidat et de confirmer le respect des articles 6.3 (éligibilité) et 6.6 (actes répréhensibles) du Règlement;
- g. Soumettre les cas de disqualification potentielle au Conseil de l'ACFO-ACAF afin qu'il détermine si un candidat peut se présenter aux élections;
- h. Présenter, à l'assemblée, un rapport sur le déroulement et les résultats du vote et répondre aux questions des membres présents;
- i. Fournir des conseils au personnel de l'ACFO-ACAF chargé de l'administration du vote;
- j. Veiller à ce que des scrutateurs indépendants soient désignés pour mener le scrutin;
- k. Recommander au Conseil d'administration, avec l'aide du Comité des finances et conformément à l'alinéa 7.1.2 du Règlement, une fourchette de rémunération pour le président du Conseil et président de l'ACFO-ACAF lorsqu'une élection présidentielle a lieu, et communiquer cette fourchette par écrit à tous les candidats avant la tenue du vote;
- l. Écrire à tous les candidats après le vote pour les remercier de leur engagement;
- m. Veiller à ce que le personnel de l'ACFO-ACAF procède en temps opportun aux formalités de départ des élus sortants (accès de l'ACFO-ACAF aux courriels, à l'équipement, aux listes de membres et au disque partagé, et cadeau de remerciement).

- 7.** Les membres du Comité ne sont pas autorisés à se présenter aux élections ni à proposer de résolution ou de modification de règlement à l'assemblée.
- 8.** Les membres du Comité ne peuvent pas faire campagne en faveur d'un candidat, d'une résolution ou d'une modification soumise au vote à l'assemblée.
- 9.** Le Comité doit, par avis adressé aux membres au plus tard soixante (60) jours avant une AGA, lancer un appel à candidatures pour les postes d'administrateur vacants et présenter les résolutions.
- 10.** Afin qu'elles soient examinées, les candidatures et les résolutions doivent être soumises au président du Comité au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date d'une AGA.
- 11.** Si un membre en poste au Conseil d'administration accepte une candidature à un autre poste, il quitte son poste actuel conformément au Règlement. Dans ce cas, un deuxième appel à candidatures pour ce poste nouvellement vacant est envoyé aux membres, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au plus tard à 25 jours avant l'assemblée.
- 12.** Le président du Comité doit donner aux candidats la possibilité de soumettre un document d'une page présentant leur parcours et leur programme, qui sera inclus dans la documentation de l'assemblée et envoyé aux membres par l'ACFO-ACAF, par voie de courriel, dans le format standard de l'ACFO-ACAF. Le Comité est chargé d'examiner et d'approuver la publication des documents soumis et dispose de l'autorité exclusive pour les approuver, conformément au principe de confidentialité du Conseil d'administration et au Règlement de l'ACFO-ACAF.
- 13.** Les membres se présentant aux élections ou appuyant des résolutions ne peuvent pas utiliser les adresses de courriel de l'ACFO-ACAF, les listes de membres et les listes de diffusion auxquelles ils pourraient avoir accès ou qui leur auraient été fournies de quelque manière que ce soit.
- 14.** Les membres se présentant aux élections ou appuyant des résolutions doivent se comporter de manière professionnelle et conformément au Règlement de l'ACFO-ACAF. Cela suppose, entre autres :
 - a.** Respecter l'interdiction d'utiliser les adresses de courriel de l'ACFO-ACAF, les listes de membres, les listes de diffusion, les réseaux sociaux de l'ACFO-ACAF et les événements organisés par l'ACFO-ACAF à des fins de campagne électorale;

- b. Respecter l'interdiction de tout harcèlement, de toute déclaration diffamatoire ou inexacte;
 - c. Se conformer à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les services et le numérique, ainsi qu'aux politiques et lignes directrices de leur propre ministère concernant l'utilisation autorisée et non autorisée des réseaux et appareils électroniques de l'employeur (y compris la messagerie électronique et MS Teams).
- 15.** Le Comité est habilité à recevoir les plaintes des membres concernant la conduite d'autres membres dans le cadre des élections, et est habilité à mener des enquêtes et à faire rapport au Conseil afin que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.
- 16.** Un vote électronique sera organisé par un tiers indépendant mandaté par le Comité au nom de l'ACFO-ACAF. Ce système de vote électronique constitue une forme de vote par procuration approuvée par le Conseil conformément à l'article 9.16 du Règlement.
- 17.** Un ou des scrutateurs tiers indépendants procéderont également à un vote en personne sur le lieu de l'assemblée; ce vote prendra fin trente minutes après le début de l'assemblée.
- 18.** Tous les votes sont secrets.
- 19.** Les prestataires de services de vote électronique et les scrutateurs tiers indépendants ne doivent communiquer les résultats définitifs du vote qu'au président du Comité et à l'avocat général de l'ACFO-ACAF une fois le vote terminé.
- 20.** Des scrutateurs sont présents à l'assemblée afin de vérifier que les personnes souhaitant voter ont le droit de le faire.
- 21.** Si des irrégularités de vote sont susceptibles d'avoir eu une incidence significative sur les résultats d'une élection ou d'une résolution, ce vote sera invalidé et organisé à nouveau lors d'une AGE, conformément au Règlement.
- 22.** Le Comité conserve une copie de tous les bulletins de vote et rapports électroniques pendant 120 jours suivant un vote, après quoi ils sont détruits. Au bout de 120 jours, le Comité est dissous.

- 23.** L'élection des administrateurs est déterminée à la majorité des suffrages exprimés (Règlement n° 1, alinéa 9.15.1). Les modifications du Règlement requièrent au moins les deux tiers des suffrages exprimés pour être adoptées (Règlement n° 1, alinéa 17.1.1).
- 24.** En cas d'égalité des voix à l'élection, une AGE est convoquée sur-le-champ afin de procéder à un deuxième tour de scrutin entre les candidats ayant obtenu ex æquo le plus grand nombre de voix.
- 25.** Les membres nouvellement élus au Conseil d'administration entrent en fonction immédiatement après la levée de l'assemblée au cours de laquelle ils ont été élus.
- 26.** En cas de contradiction entre les présentes règles de vote et le Règlement de l'ACFO-ACAF, celui-ci prévaut.

Les résolutions détaillées pour la 37^e assemblée générale annuelle sont présentées ci-dessous.

Procès-verbal

Résolution n°1

Proposée par : Kim Romain

Appuyée par : Ian Boyle

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la 36^e assemblée générale annuelle.

Finances et budget

Résolution n°2

Proposée par : Julien Cadieux

Appuyée par : Nicole Bishop Tempke

IL EST RÉSOLU d'adopter les états financiers audités pour la période de douze (12) mois se terminant au 31 décembre 2025.

Résolution n°3

Proposée par : Toma Radev

Appuyée par : Julien Cadieux

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget de 2027.

Résolution n°4

Proposée par : Ian Boyle

Appuyée par : Kim Romain

IL EST RÉSOLU de nommer Welch LLP comme auditeur de l'Association pour l'exercice 2026.

Rex Tshibanda a ouvert la réunion en abordant les questions logistiques et l'ordre du jour de la soirée. Il a annoncé les lauréats 2025 de la bourse d'études Merdon Hosking, **Jasmine Fang** et **Xavier Hill**.

Rob Hawkins a commencé par présenter le conseil d'administration, puis a prononcé son discours d'ouverture, mettant l'accent sur l'examen exhaustif des dépenses, le réaménagement des effectifs, la transition de la Garde côtière canadienne à la Défense nationale, les négociations collectives et le retour au bureau.

Camille D'aoust du cabinet Marcil Lavallée passe en revue les états financiers audités de l'ACFO-ACAF pour 2024.

Rob Hawkins a fait un survol du budget de l'ACFO-ACAF pour 2026 et a répondu aux questions du groupe.

Camille D'aoust a annoncé les résultats du vote, et toutes les résolutions ont été adoptées. **Catharine Lynch** a été réélue à son poste d'administratrice générale et **Daniel Lachance** a également été élu à un poste d'administrateur général.

Rob Hawkins a terminé la réunion.

Résolutions de 2025

Résolution	Résultat
Résolution n°1 Adoption du procès-verbal de la 35e assemblée générale annuelle.	Adoptée
Résolution n°2 Adoption des états financiers audités de 2024.	Adoptée
Résolution n°3 Adoption du budget de 2026.	Adoptée
Résolution n°4 Adoption de la nomination des auditeurs.	Adoptée

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association canadienne des agents financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des agents financiers (l'ACFO-ACAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ACFO-ACAF au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'ACFO-ACAF tire une part importante de ses produits des cotisations des membres. Ces cotisations sont déduites à la source par les employeurs et ensuite remises à l'ACFO-ACAF. En mars 2016, le gouvernement du Canada, qui est le principal employeur des membres de l'ACFO-ACAF, a mis en œuvre un nouveau système de rémunération informatisé, soit le système Phoenix. Depuis, le gouvernement du Canada a éprouvé des problèmes importants avec ce système de rémunération qui ont entraîné de nombreuses erreurs et omissions dans le calcul du salaire régulier des membres et des retenues à la source connexes, y compris les cotisations syndicales. Par conséquent, en plus de nombreux membres ayant connu des erreurs ou des omissions dans le calcul de leur rémunération, l'ACFO-ACAF a constaté une baisse des cotisations mensuelles reçues de l'employeur depuis la mise en œuvre du nouveau système de rémunération. Compte tenu des problèmes connus de Phoenix et de la baisse des cotisations mensuelles versées par l'employeur, il est probable que les produits de cotisations des membres enregistrés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 soient incomplets. Il est impossible d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour établir le montant probable de l'insuffisance des cotisations des membres pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de cotisations des membres, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, à l'actif à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024 et à l'actif net non affecté au 1 janvier et aux 31 décembre 2025 et 2024. Par conséquent, l'opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été modifiée en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACFO-ACAF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place, Ottawa ON K1J 9L8
EST ONTARIEN | EASTERN ONTARIO
888 rue Notre-Dame Street, C.P. | PO Box 101
Embrun ON K0A 1W1
T 613 745-8387 F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilit  s de la direction et des responsables de la gouvernance    l'  gard des   tats financiers consolid  s

La direction est responsable de la pr  paration et de la pr  sentation fid  le des   tats financiers consolid  s conform  ment aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contr  le interne qu'elle consid  re comme n  cessaire pour permettre la pr  paration d'  tats financiers consolid  s exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la pr  paration des   tats financiers consolid  s, c'est    la direction qu'il incombe d'  valuer la capacit   de l'ACFO-ACAF    poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas   ch  ant, les questions relatives    la continuit   de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuit   d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACFO-ACAF ou de cesser son activit   ou si aucune autre solution r  aliste ne s'offre    elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financi  re de l'ACFO-ACAF.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'ACFO-ACAF;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'ACFO-ACAF    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACFO-ACAF    cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'ACFO-ACAF pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'ACFO-ACAF, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 avril 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisations	5 877 257 \$	5 801 084 \$
Programme mixte de perfectionnement professionnel (note 3)	1 396 845	1 598 762
Centre de formation des contrôleurs	1 004 335	728 275
Revenus de placements réalisés	797 941	549 672
Gains non réalisés sur placements à court terme	455 974	755 258
Autres revenus	35 629	56 970
	9 567 981	9 490 021
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	4 087 158	3 809 332
Conseil d'administration et membres	92 801	131 891
Services professionnels et autres services	568 716	517 333
Communication et promotion	104 951	131 032
Événements et frais de déplacement	2 207 884	2 362 713
Exploitation générale	622 497	689 767
	7 684 007	7 642 068
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	1 883 974	1 847 953
AUTRE ÉLÉMENT		
Recouvrement de l'étude conjointe sur l'équité salariale	-	298 084
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 883 974 \$	2 146 037 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

5

	Investis en immobi- lisations (note 4)	Fonds de réserve pour les conflits de travail (note 4)	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	3 464 872 \$	10 000 000 \$	550 034 \$	14 014 906 \$	11 868 869 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	1 883 974	1 883 974	2 146 037
Acquisition d'immobilisations	34 462	-	(34 462)	-	-
Amortissement et perte de valeur des immobilisations et actifs incorporels	(165 473)	-	165 473	-	-
Transfert interfonds (note 4)	-	2 000 000	(2 000 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 333 861 \$	12 000 000 \$	565 019 \$	15 898 880 \$	14 014 906 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 121 472 \$	1 087 603 \$
Débiteurs	610 624	1 069 367
Placements à court terme (note 5)	11 274 737	8 878 638
Frais payés d'avance	120 141	49 319
	13 126 974	11 084 927
IMMOBILISATIONS (note 6)	3 302 939	3 403 027
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	30 922	61 845
	3 333 861	3 464 872
	16 460 835 \$	14 549 799 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	561 955 \$	534 893 \$
ACTIF NET		
Affectations internes (note 4)		
Investis en immobilisations	3 333 861	3 464 872
Fonds de réserve pour les conflits de travail	12 000 000	10 000 000
Non affecté	565 019	550 034
	15 898 880	14 014 906
	16 460 835 \$	14 549 799 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ian Boyle, administrateur

Rob Hawkins, administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

7

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 883 974 \$	2 146 037 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	134 550	132 769
Perte de valeur sur les actifs incorporels	30 923	61 845
Gains non réalisés sur les placements à court terme	(455 974)	(755 258)
	1 593 473	1 585 393
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	458 743	1 061 723
Frais payés d'avance	(70 822)	46 940
Créditeurs	27 062	155 194
	414 983	1 263 857
	2 008 456	2 849 250
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de placements à court terme	(1 940 125)	(2 221 501)
Acquisition d'immobilisations	(34 462)	(70 220)
	(1 974 587)	(2 291 721)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance recouvrable	-	(90 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	33 869	467 529
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 087 603	620 074
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 121 472 \$	1 087 603 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des agents financiers (l'ACFO-ACAF) est une organisation de travailleurs fondée en 1989 sous son ancien nom Association des gestionnaires financiers de la fonction publique. L'ACFO-ACAF représente les agents financiers de la fonction publique du Canada et de Nav Canada. L'ACFO-ACAF a adopté sa présente raison sociale et s'est constituée en société sans but lucratif le 23 juillet 2004 en vertu des lois du Canada et a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 24 février 2014 et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ACFO-ACAF applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'ACFO-ACAF et de sa filiale. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

La filiale 2576623 Ontario Inc. (la filiale) est une entité constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, détenue à 100 %, qui exerce ses activités dans le secteur de la location de propriétés commerciales.

L'ACFO-ACAF fournit un soutien administratif sans frais à la filiale.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la détermination de la recouvrabilité des montants à recevoir, l'estimation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

Les cotisations des membres sont comptabilisées en tant que produits dans l'exercice auquel elles se rapportent si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus du Programme mixte de développement de carrière sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus du Centre de formation des contrôleurs sont constatés lorsque le service a été rendu et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les autres revenus et les revenus de placements réalisés, y compris les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisé(e)s sur les placements à court terme, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et pertes non réalisé(e)s sur les placements représentent les variations de la valeur marchande des placements à court terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'ACFO-ACAF évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'ACFO-ACAF qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'ACFO-ACAF évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements à court terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'ACFO-ACAF détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'ACFO-ACAF détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ACFO-ACAF consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'ACFO-ACAF utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Immeuble - 193, rue Richmond	40 ans
Amélioration de l'immeuble	10 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Infrastructure de réseau de données	3 ans
Équipement informatique	2 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et font l'objet d'un examen régulier pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

Réduction de valeur des immobilisations

L'ACFO-ACAF comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

11

3. PROGRAMME MIXTE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Financé par l'employeur et géré conjointement par l'ACFO-ACAF et le Bureau du contrôleur général, le Programme mixte de perfectionnement professionnel est un fonds de développement professionnel annuel de 1 470 000 \$ pour l'exercice financier gouvernemental se terminant le 31 mars. L'ACFO-ACAF a négocié ce fonds pour ses membres lors de la dernière ronde de négociations collectives.

4. AFFECTATIONS INTERNES

L'ACFO-ACAF dispose des deux fonds d'actifs nets affectés à l'interne suivants :

Investis en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations rend compte de l'investissement de l'ACFO-ACAF dans les immobilisations et les actifs incorporels, déduction faite du financement.

Fonds de réserve pour les conflits de travail

Le Fonds de réserve pour les conflits de travail fait l'objet de restrictions internes auxquelles l'ACFO-ACAF peut accéder au besoin.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 2 000 000 \$ de l'actif net non affecté au Fonds de réserve pour les conflits de travail.

5. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme, comptabilisés à leur juste valeur, sont les suivants :

	2025	2024
Encaisse	53 005 \$	16 471 \$
Revenus fixes - Fonds mutuels et préférés :		
Canada	3 243 287	2 478 464
Actions :		
Canada	2 805 170	2 931 203
États-Unis	4 601 735	3 037 638
Placements alternatifs :		
Canada	571 540	414 862
	11 274 737 \$	8 878 638 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

12

6. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain - 193, rue Richmond	1 142 000 \$	- \$	1 142 000 \$	1 142 000 \$
Immeuble - 193, rue Richmond	2 518 884	471 636	2 047 248	2 110 220
Amélioration de l'immeuble	110 044	50 545	59 499	70 503
Mobilier et agencements	226 158	215 368	10 790	16 350
Infrastructure de réseau de données	25 565	25 565	-	826
Équipement informatique	302 846	259 444	43 402	63 128
	4 325 497 \$	1 022 558 \$	3 302 939 \$	3 403 027 \$

La charge d'amortissement des immobilisations de 134 550 \$ (2024 : 132 769 \$) est présentée dans les frais d'exploitation générale de l'état consolidé des résultats.

7. ACTIFS INCORPORELS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel - Unionware	30 922 \$	- \$	30 922 \$	61 845 \$

La perte de valeur sur les actifs incorporels de 30 923 \$ (2024 : 61 845 \$) est présentée dans les frais d'exploitation générale de l'état consolidé des résultats.

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'ACFO-ACAF dispose d'une facilité de crédit disponible jusqu'à 750 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2025, cette facilité de crédit est inutilisée.

9. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	134 699 \$	156 789 \$
Salaires courus et vacances à payer	427 256	378 104
	561 955 \$	534 893 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'ACFO-ACAF à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'ACFO-ACAF est principalement lié aux comptes à recevoir.

L'ACFO-ACAF consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La majorité des comptes débiteurs de l'ACFO-ACAF proviennent du Bureau du contrôleur général. L'ACFO-ACAF gère son risque de crédit en examinant mensuellement l'échéance des comptes débiteurs et en assurant le suivi des soldes impayés. La direction estime que tous les débiteurs à la fin de l'exercice seront perçus et n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACFO-ACAF éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'ACFO-ACAF est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs. L'ACFO-ACAF rencontre ses besoins de trésorerie en préparant et en surveillant les projections des flux de trésorerie des activités d'exploitation, en anticipant ses activités d'investissement et de financement et en conservant des actifs qui peuvent être rapidement convertis en espèces pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'ACFO-ACAF l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'ACFO-ACAF réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 décembre 2025, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

Dollars américains \$

Placements à court terme

3 365 097

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'ACFO-ACAF est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'ACFO-ACAF à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'ACFO-ACAF à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'ACFO-ACAF est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Changements dans les risques

Il n'y a pas eu de changements importants dans l'exposition aux risques de l'ACFO-ACAF par rapport à l'exercice précédent.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont reçu des honoraires et des remboursements de salaire totalisant 81 947 \$ (2024 : 116 629 \$) en contrepartie de leurs services. Ils ont été remboursés de 45 222 \$ (2024 : 95 204 \$) pour des dépenses engagées au nom de l'ACFO-ACAF. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

12. ENGAGEMENT CONTRACTUELS

L'Association s'est engagé en vertu d'un accord contractuel pour l'implantation et l'abonnement à un système de base de données des membres. Le montant total cumulé du contrat s'élève à 448 331 \$.

Les montants à verser au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	273 048 \$
2027	86 677 \$
2028	88 606 \$

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Comme l'indique le rapport annuel de 2026, le budget proposé permettra à l'ACFO-ACAF de :

- continuer à soutenir les initiatives des services aux membres, de l'engagement des membres et du perfectionnement professionnel;
- soutenir les membres en offrant des services de grande qualité; et
- faire progresser les principales priorités de la communauté de l'ACFO-ACAF.

Plus précisément, le budget nous permettra de :

- représenter les membres en position de force tout au long de la ronde de négociations collectives;
- faire avancer nos initiatives de défense des intérêts des membres en soulignant la valeur du travail de ceux-ci et le rôle important qu'ils jouent dans le service à la population canadienne en veillant à ce que le gouvernement soit efficace, responsable et stratégique;
- maintenir nos liens avec les membres dans tout le pays au moyen de réunions de discussion en personne et virtuelles et d'activités de réseautage tout en explorant également de nouvelles façons de mobiliser les membres; et
- maintenir notre engagement à offrir à nos membres les meilleures possibilités de perfectionnement professionnel qui soient.

Budget (2027)

Le budget qui suit a été approuvé par le conseil d'administration et examiné par le Comité des finances.

	2025		2026	2027
	Budget	Réel	Budget	Budget proposé
Revenus d'exploitation	6 403 496	6 906 592	6 484 705	6 956 548
Dépenses				
Salaires et frais afférents	3 788 892	3 689 158	3 675 079	3 819 692
Frais du Conseil et des membres*	123 583	92 801	177 027	212 364
Services professionnels et autres*	504 050	523 904	583 400	886 050
Frais de communication et de promotion	48 500	104 951	80 500	140 325
Événements et déplacements*	1 230 700	1 253 850	1 278 885	1 534 038
Frais généraux d'exploitation	636 950	622 497	666 009	607 645
	6 332 675	6 287 162	6 460 900	7 200 113
Excédent (déficit) net d'exploitation	70 821	619 431	23 805	(243 564)
Programme mixte de perfectionnement professionnel				
Recettes	1 067 585	1 396 845	1 447 637	1 449 896
Dépenses	(1 067 585)	(1 396 845)	(1 447 637)	(1 449 896)
	-	-	-	-
Revenu de placement et autres recettes	404 500	1 264 544	504 500	679 500
Excédent net	475 321	1 883 974	528 305	435 936

*Le budget 2027 prévoit 484 000 \$ pour les dépenses liées aux négociations collectives, dont environ 250 000 \$ de frais juridiques et professionnels pour l'arbitrage.



Toma Radev CPA, CGA, CFE

**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
Ottawa**

Je suis un employé CT-EAV depuis 2019 et auparavant, j'ai été un employé AU pendant neuf ans. J'ai travaillé comme auditeur de l'impôt sur le revenu et comme enquêteur criminel à l'Agence du revenu du Canada de 2010 à 2019. Depuis lors, je travaille comme auditeur supérieur à l'Unité de la vérification et de l'exécution en matière d'échanges commerciaux au bureau national de l'ASFC.

Je veux siéger au conseil d'administration de l'ACFO-ACAF, car voici ce que je souhaite faire si je suis élu :

- Promouvoir les intérêts des auditeurs externes dans toute l'administration fédérale afin d'obtenir la parité salariale avec les AUs de l'IPFPC et de plaider en faveur de formations supplémentaires spécifiques aux EAV et de mesures de perfectionnement professionnel proposées par l'employeur, similaires à celles offertes aux autres groupes de CT;
- Favoriser une bonne compréhension de la position particulière des membres du groupe CT-EAV et de leur rôle dans la promotion de l'idée fédérale lorsqu'ils traitent avec des tiers externes;
- Défendre les intérêts des trois groupes CT tout en reconnaissant les défis et les particularités qui les distinguent, mais qui les unissent néanmoins au sein d'un groupe cohésif de professionnels de la finance; et
- Mettre à profit l'expérience que j'ai acquise au cours de mon mandat actuel au conseil d'administration afin de renforcer les obligations de gouvernance et de fiduciaire au sein du conseil.

Je serais un atout comme membre du Conseil d'administration, pour les raisons suivantes :

- J'ai acquis de l'expérience dans le secteur privé et dans le secteur public fédéral. Je crois en l'idée syndicale et je la considère comme le seul moyen permettant aux travailleurs d'avoir leur mot à dire de manière équitable;
- Je crois que mon point de vue peut être pertinent pour garder le cap au milieu des changements structurels et économiques à venir;
- Je possède cinq années consécutives d'expérience au sein du conseil d'administration, où je représente les CT-EAV, et je travaille dans le domaine de l'audit externe au gouvernement fédéral depuis 17 ans; et
- J'ai eu le privilège d'être membre de l'IPFPC et je suis actuellement membre de l'ACFO-ACAF. Cela me permet de reconnaître le caractère unique de notre syndicat, que j'aimerais préserver, et je souhaite maintenir son niveau d'excellence.



Kim Romain

**Emploi et Développement social Canada
Gatineau, Québec**

Quelques données biographiques :

Je suis une auditrice interne principale bilingue comptant plus de 20 années d'expérience au service de la profession de l'audit interne au sein de la fonction publique fédérale. Au cours de ma carrière, j'ai travaillé dans plusieurs organismes fédéraux, notamment à Santé Canada, à Finances Canada, au Secrétariat du Conseil du Trésor, à Patrimoine canadien, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et à Emploi et Développement social Canada.

Je travaille actuellement à la Direction de l'audit interne d'EDSC au sein de l'équipe d'audit agile, où j'apporte mon soutien au travail d'assurance lié à la Modernisation du versement des prestations. l'une des plus importantes initiatives de transformation du gouvernement du Canada.

Je souhaite rester au conseil d'administration de l'ACFO-ACAF parce que :

Je suis toujours déterminée à défendre les intérêts des membres CT-IAU et à soutenir une communauté professionnelle forte, motivée et respectée. Si je suis réélue, je continuerai à :

- Promouvoir une communication ouverte et un dialogue réel avec les membres;
- Appuyer la priorité accordée aux possibilités de perfectionnement professionnel qui répondent aux besoins de la communauté CT-IAU;
- Apporter un point de vue pratique, collaboratif et axé sur les membres dans les discussions du conseil d'administration portant sur des questions touchant la communauté CT-IAU;

- Soutenir le travail de l'ACFO-ACAF au cours de la prochaine ronde de négociations collectives, notamment dans mon rôle de membre du Comité de la négociation collective.

Je serais un atout comme membre du Conseil d'administration, pour les raisons suivantes :

Mon expérience au sein du conseil d'administration, ma connaissance de la fonction publique et mon expertise en audit interne me permettraient d'apporter ma contribution à ce poste, notamment :

- Quatre années d'expérience au service du conseil d'administration de l'ACFO-ACAF;
- Une bonne compréhension de l'audit interne, de la gouvernance et des initiatives de transformation dans toute la fonction publique fédérale;
- De solides compétences en matière de gouvernance, de leadership, de gestion de projet et d'analyse, attestées par un certificat en gestion de projet avancée;
- Un baccalauréat en administration des affaires et une formation en cours pour l'obtention du titre d'auditeur interne certifié, ce qui témoigne de mon engagement constant en ce qui concerne le perfectionnement professionnel et la profession d'auditeur interne.
- Une expérience de participation aux discussions et aux initiatives des CT-IAU, accompagnée d'une approche collaborative, impartiale et axée sur les membres, visant à soutenir ces derniers et à faire progresser la profession.

Je serais honorée de continuer à vous représenter et à veiller à ce que les membres CT-IAU se sentent écoutés, bien représentés et soutenus pendant que notre profession continue d'évoluer.



Julien Cadieux

**Gestionnaire de la gestion des talents et du recrutement
en finance au ministère de la Défense nationale**

Chers collègues,

C'est avec enthousiasme que je sou mets ma candidature pour un nouveau mandat au sein du conseil d'administration de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF). Après avoir eu le privilège de servir notre association au cours des deux dernières années à titre d'administrateur, je demeure profondément engagé envers notre communauté et motivé à poursuivre le travail entrepris au bénéfice de nos membres.

Avec plus de 26 ans d'expérience diversifiée dans différents rôles et organisations du gouvernement du Canada, j'ai consacré les dernières années de ma carrière au développement et au soutien de la communauté de la gestion financière. Aujourd'hui, j'occupe le poste de gestionnaire de la gestion des talents et du recrutement en finance au ministère de la Défense nationale (MDN), où je contribue à attirer, développer et mobiliser les professionnels de la finance afin d'assurer la relève et la pérennité de notre collectivité.

Aider les autres demeure l'une de mes plus grandes passions. Tout au long de ma carrière, j'ai eu le privilège d'accompagner des collègues à différentes étapes de leur cheminement professionnel, que ce soit en matière de recrutement, de perfectionnement, de mentorat

ou de gestion de carrière. Je crois fermement que notre force collective repose sur notre capacité à nous soutenir mutuellement et à investir dans le développement de notre relève.

Mon expérience au sein du conseil d'administration de l'ACAF m'a permis d'approfondir ma compréhension des enjeux et des priorités de nos membres partout au pays. Grâce à mes échanges avec les professionnels de la finance de différentes organisations et régions, j'ai pu constater l'importance d'une association forte, mobilisée et représentative des réalités de l'ensemble de la communauté financière fédérale.

Je sollicite aujourd'hui votre appui afin de poursuivre ma contribution à la mission de l'ACAF. Je souhaite continuer à défendre les intérêts de nos membres, favoriser le développement professionnel, promouvoir le réseautage et contribuer à faire de notre association un partenaire incontournable pour l'ensemble de la communauté financière.

Je vous remercie de votre confiance, de votre soutien et de l'occasion de poursuivre ce travail important avec vous.

Julien Cadieux

